

RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INTERNATIONAL
SCOTTSDALE, ARIZONA, ÉTATS-UNIS
5-8 OCTOBRE 2014

COMMISSION DE LA VERIFICATION DES COMPTES (AUDIT)

1. Les bilans financiers, vérifiés par les commissaires aux comptes, au 30 juin 2014, de l'Association internationale des Lions clubs et de la Fondation du Lions Clubs International ont été examinés et approuvés. Les bilans financiers vérifiés par les commissaires aux comptes seront disponibles après la réunion du conseil.

COMMISSION DE LA CONSTITUTION ET DES STATUTS

1. A nommé les membres du comité consultatif du District 301-A1.
2. A établi la mission, les buts et les objectifs et a modifié le nom du comité consultatif chargé d'évaluer les éventuels candidats au poste de vice-président et a révisé le Chapitre II du Manuel des règlements du conseil d'administration en conséquence.
3. A adopté une résolution devant être proposée à la convention internationale de 2015, permettant d'amender la constitution et les statuts internationaux en rétablissant le poste de troisième vice-président international.
4. A adopté une résolution devant être proposée à la convention internationale de 2015, permettant d'amender la constitution internationale en modifiant la représentation au conseil d'administration.
5. A adopté une résolution devant être proposée à la convention internationale de 2015, permettant de changer le nom de la commission du "Leadership" à "Leadership Development" (formation des responsables).

COMMISSION DE LA CONVENTION

1. A révisé l'heure de commencement, sur le programme officiel d'événements de la convention.
2. A fixé l'allocation journalière des membres nommés à la commission des créances qui ne reçoivent pas d'autre remboursement, des gouverneurs élus de district, des formateurs du séminaire des gouverneurs élus de district et des employés qui assisteront à la convention de Honolulu.
3. A révisé le règlement pour mettre à jour les procédures, nominations et systèmes dans le chapitre VIII, Paragraphe E du Manuel des règlements du conseil, en ce qui concerne les procédures d'accréditation et d'élections.

COMMISSION DES SERVICES AUX DISTRICTS ET AUX CLUBS

1. A amendé la récompense d'excellence de club et la récompense d'excellence de l'équipe du GD pour encourager la transmission des rapports et la communication en ligne.
2. A ajouté le pays de São Tomé et Príncipe au District 403 B1.
3. A approuvé les propositions de redécoupage du District 1-E et du District 1-L (Illinois) ; du District 14-A et du District 14-R (Pennsylvanie) ; du District Multiple 29 (Virginie occidentale) ; du District Multiple 37 (Canada et Montana) ; et du District Multiple 104 (Norvège). Ces redécoupages prendront effet à la clôture de la convention internationale de 2015. A approuvé les propositions de redécoupage du District 106 A et du District 106 B (Danemark) et du District Multiple 13 (Ohio). Ces redécoupages prendront effet à la clôture de la convention internationale de 2016.
4. A nommé les Lions devant remplir les postes vacants de gouverneur de district.
5. A révisé le Manuel des règlements du conseil suivant la modernisation de la procédure qui permet de fournir les adresses, en remplaçant les étiquettes postales par des données électroniques.
6. A amendé le Manuel des règlements du conseil afin que des badges nominatifs soient préparés pour les nouveaux titres mentionnés dans la liste officielle de préséance protocolaire du Lions Club International et déterminés par le président international ou le directeur général administratif.

COMMISSION DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS DU SIÈGE

1. A approuvé les modifications recommandées des déclarations de principe du fonds général et du fonds de réserve en cas d'urgence. Ces changements concernent :
 - Le rendement médian ou modèle sera ajusté tous les ans, selon les prévisions sur cinq années du marché Callan Five-Year Capital Markets Projection et la répartition stratégique des actifs déjà approuvée. Le rendement attendu sera évalué avec la commission tous les ans et incorporé dans les études trimestrielles.
 - Changements techniques : Ceux-ci comprennent la modification du ou des indices de référence du portefeuille, une nouvelle affirmation de la gamme de répartition des actifs actuels, l'utilisation de groupes de référence et indices plus pertinents etc.
 - La correction des erreurs typographiques mineures.
2. A approuvé des révisions mineures au règlement du Lions Clubs International concernant les achats.
3. A approuvé le budget révisé du premier trimestre de 2014-2015, qui affiche un déficit.
4. A approuvé l'augmentation des dépenses annuelles à partir des investissements du fonds général, cette augmentation devant s'élever à 4 millions de \$US pour l'exercice 2014-2015.

5. A amendé le Chapitre XXII, Paragraphe E.d. du Manuel des règlements du conseil en remplaçant “41 c. US par mile (25 c. US par kilomètre)” par “50 c. US par mile (31 c. US par kilomètre)” à compter du 1er juillet 2015.
6. A supprimé tout le paragraphe C.4.c. (2) du Chapitre IX du Manuel des règlements du conseil et l'a remplacé par le texte suivant :

Les déplacements par avion nolisé peuvent être autorisés à l'avance par la commission des finances et des opérations du siège si l'utilisation d'une compagnie aérienne commerciale n'est pas possible et si des économies de coûts importantes peuvent se réaliser.
7. A approuvé la suppression intégrale du paragraphe C.4. g. du Chapitre IX du manuel des règlements du conseil à partir du 1er juillet 2015. Ainsi qu'il avait été décidé au conseil d'administration à Toronto, à compter du 1er juillet 2015, les gouverneurs de district ne se feront plus rembourser leurs frais de bureau, par contre une augmentation du remboursement pour les kilomètres parcourus a été approuvée. La suppression du texte mentionné ci-dessous reflète ce changement.
8. A approuvé une révision interne administrative au Chapitre XII, Paragraphe E.1. du Manuel des règlements du conseil pour mettre à jour les règles sur les voyages, les pratiques actuelles et les titres en vigueur.
9. A supprimé les Paragraphes E.4., I.3. et I.5. au Chapitre XII du Manuel des règlements du conseil, puisque ces règlements sont inclus dans le manuel des employés et n'ont pas d'impact financier.
10. A approuvé une révision administrative interne, remplaçant les mots “Règle No.” par “section” au Chapitre IX, Paragraphe C.2.b du Manuel des règlements du conseil.
11. A approuvé une révision administrative interne au Chapitre XXII, Paragraphe E.b. (3) pour éclaircir la question du remboursement du prix de l'hôtel et des repas.
12. A amendé le Paragraphe D.2.a. au Chapitre XI du Manuel des règlements du conseil en supprimant la phrase “Cette prévision reflètera les dépenses égales ou inférieures aux revenus.” Elle est en conflit avec le plan stratégique à long terme de l'association, qui subventionne tout déficit au moyen de fonds provenant des investissements du fonds général.
13. A amendé le Chapitre XXII, Paragraphe C. du Manuel des règlements du conseil, à compter du 1er juillet 2015, pour augmenter légèrement les budgets maximum de district des directeurs internationaux, past présidents internationaux et pas directeurs internationaux :

Directeurs internationaux	de 6 200 \$US à 9 000 \$US
Past présidents internationaux	de 8 000 \$US à 10 000 \$US
Past directeurs internationaux	de 3 000 \$US à 4 000 \$US

LCIF

1. A révisé la déclaration de règlement sur les investissements en révisant les répartitions ciblées du fonds humanitaire, définissant ainsi de manière plus exacte les autres possibilités de répartitions ciblées et effectuant plusieurs autres changements administratifs.
2. A approuvé 56 subventions standard, d'assistance internationale et Core 4 totalisant 2 740 733 \$US.
3. A approuvé une subvention Core 4, dans la catégorie "handicapés", de 1 563 300 \$US, qui représente le budget de 2015 du programme d'inclusion de la mission Lions-Special Olympics.
4. A approuvé une subvention Core 4, dictée par le conseil, de 100 000 \$US, qui représente le budget de 2015 de l'initiative de plantation d'arbres des Lions et du réseau Aga Khan pour le développement.
5. A délégué l'autorité nécessaire pour sélectionner les candidats nommés pour la récompense humanitaire de 2015 aux officiels exécutifs du LCI.
6. A imposé un moratoire sur la prise en considération de toute nouvelle demande de subvention de la part du District 321-C2, avec prise d'effet immédiate, et a affirmé également que le District 321-C2 doit rembourser tous les fonds versés pour la subvention GA10907/321-C2 avant le 31 décembre 2014, sans cela le moratoire continuera jusqu'au 1er juillet 2017.
7. A amendé le Chapitre 2 (Opérations) du Manuel des Opérations et Règlements de la LCIF, pour y inclure plusieurs mises à jour administratives internes dans les sections sur la gestion du budget, les dépenses de la LCIF, le règlement sur l'approbation des subventions et les rapports financiers.
8. A amendé le Chapitre 3 (Grants) du Manuel des Opérations et Règlements de la LCIF pour inclure une mise à jour administrative interne stipulant que la somme de 100 000 \$US est le maximum qui soit disponible pour les subventions standard.
9. A amendé l'Annexe D (Types de valorisation) du Manuel des Opérations et Règlements de la LCIF pour y inclure des renseignements sur les conditions d'obtention de la médaille du président et sa place dans la hiérarchie des récompenses de la LCIF.
10. A amendé le Chapitre 16, Paragraphe B (Règlement sur les dépenses financières des subventions humanitaires) du Manuel des règlements du conseil pour être conforme à la déclaration de règlement révisé sur les investissements.
11. A amendé le Chapitre 16, Paragraphe E (Règlements généraux sur le remboursement) du Manuel des règlements du conseil, en ce qui concerne les kilomètres parcourus.
12. A amendé le Chapitre 16, Paragraphe F (Fonds de dotation) du Manuel des règlements du conseil pour être conforme.
13. A amendé le Chapitre 16, Paragraphe I (Investissements) du Manuel des règlements du conseil pour être conforme à la déclaration de règlement révisée sur les investissements et pour supprimer le texte superflu.

COMMISSION CHARGÉE DE LA FORMATION DES RESPONSABLES

1. A approuvé un institut de formation des animateurs pour les Lions qualifiés en Amérique du Nord, devant avoir lieu en 2014-2015.
2. A approuvé le programme de cours et l'emploi du temps du séminaire des gouverneurs élus de district de 2015 à Honolulu, Hawaii, Etats-Unis.
3. A approuvé un institut de formation des animateurs pour les Lions qualifiés en Europe centrale et Europe de l'Est, devant avoir lieu en mai 2015.
4. A approuvé le programme de cours et le financement d'un institut de formation des futurs responsables Lions qualifiés en Afrique, devant avoir lieu au début de 2015.
5. A demandé à la commission chargée de la constitution et des statuts de rédiger le texte d'une proposition d'amendement aux statuts, devant être présentée aux délégués votant à la convention internationale de 2015, pour changer le nom de la commission du "Leadership", qui sera désormais nommée "Leadership Development Committee" (commission chargée de la formation des responsables).

COMMISSION CHARGÉE DE LA PLANIFICATION A LONG TERME

1. A déterminé qu'une réaffectation des places au conseil d'administration soit présentée aux délégués pour leur accord à la convention de 2015, comme amendement constitutionnel. Cette réaffectation réduirait le nombre de directeurs internationaux élus de la Région constitutionnelle I et augmenterait le nombre de directeurs internationaux élus des Régions constitutionnelles V et VI.
2. A décidé qu'une proposition d'amendement à la constitution et aux statuts, permettant de rétablir le poste de troisième vice-président, sera présentée aux délégués pour leur accord à la convention internationale de 2015.
3. A modifié le nom du comité spécial chargé de planifier le centenaire en le nommant "Centennial Action Committee" (Comité d'action du centenaire).

COMMISSION CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT DE L'EFFECTIF

1. A approuvé "Join Together," un nouveau programme pilote de club devant durer deux ans, pour créer des Lions clubs ou des branches de club dans les organisations communautaires sans but lucratif aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume Uni et en Irlande, en Suède et en Australie.
2. A approuvé le programme d'affiliation du centenaire avec la date de prise d'effet fixée pour le 1er avril 2015.
3. A amendé la description du poste de coordonnateur international chargé des familles et des femmes pour inclure le remboursement des dépenses autorisées liées au forum. Le remboursement sera effectué rétroactivement pour les forums approuvés de l'exercice en cours.

4. A approuvé un programme d'essai permettant d'inaugurer une structure pour les familles et les femmes qui ressemble à celle de l'EME et de l'EML, dans les régions constitutionnelles V et VI.
5. A approuvé la République démocratique de São Tomé et Príncipe, qui deviendra le 210e pays/territoire du mouvement Lions.
6. A amendé le Manuel des règlements du conseil en ce qui concerne l'ajustement des délais de facturation des Lions clubs universitaires, afin que ceux-ci aient la possibilité de modifier la liste de leurs effectifs jusqu'au 31 mars pour la facturation des cotisations de janvier et jusqu'au 30 septembre pour la facturation des cotisations de juillet. Cette règle entrera en vigueur le 1er juillet 2015.
7. A approuvé le changement du nom de la division, de "Extension and Membership Division" (Division de l'extension et de l'effectif) à "Membership Development Division" (Division du développement de l'effectif)

COMMISSION CHARGÉE DES RELATIONS PUBLIQUES

1. A modifié le programme de subventions pour le centenaire en offrant un maximum de 1 500 \$US par sous-district (maximum global de 15 000 \$US au district multiple) et un maximum de 2 500 \$US aux districts simples.
2. A approuvé la conversion de toutes les éditions officielles du Magazine Lion, de la version imprimée à la version numérique, avant le 1er janvier 2018.
3. A changé le Chapitre XVII du Manuel des règlements du conseil pour exiger que des articles sur le centenaire soient publiés dans toutes les éditions du Magazine Lion.
4. A inséré le titre de directeur général administratif de la Fondation du Lions Clubs International dans l'ordre de préséance, juste après le poste de Trésorière de l'association.
5. A augmenté le nombre de récompenses du Leadership, de 1 280 à 1 680 pour l'exercice 2014-2015.

COMMISSION CHARGÉE DES OEUVRES SOCIALES

1. A établi les postes de présidents de commission de district multiple et de district chargés du programme d'action en faveur de la lecture (PAFL), à partir de l'exercice 2015-2016 et encourage tous les conseil des gouverneurs et tous les gouverneurs de district à nommer des présidents de commission chargés du PAFL pour un mandat d'une année.
2. A sélectionné les Leos et les Lions devant servir comme membres et suppléants du comité consultatif des Leo clubs pour le mandat novembre 2014 - octobre 2016.
3. A changé le nom de la récompense Leo de l'année à Leos de l'année.

Pour avoir d'autres précisions sur les résolutions ci-dessus, veuillez consulter le site Internet du LCI à www.lionsclubs.org ou prendre contact avec le siège international au 630-571-5466.